

<b>D</b>	<b>D2 – Améliorer la connaissance et mettre en place (ou poursuivre) le suivi des espèces d'intérêt communautaire</b>	<b>Priorité</b>		
	<b>D2.1 Améliorer la connaissance et poursuivre le suivi du coléanthe délicat</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

## Cadre

### Secteur(s) concerné(s)

Etangs de Sainte-Suzanne, Mireloup et Beaufort

### Statut foncier

Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort (SIEB)  
Communes  
Privé

### Habitat(s) concerné(s)

**3110** - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)

**3130** - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*

### Espèce(s) concernée(s)

**1887** – Coléanthe délicat

### Constat(s) et problématique

Le site Natura 2000 Côte de Cancale à Paramé est l'un des 6 sites en France désigné en raison de la présence du Coléanthe délicat. Son maintien dans un bon état de conservation est donc un enjeu fort du site. Sa présence sur les berges des étangs de Sainte-Suzanne, Mireloup et Beaufort, qui constituent des réserves d'eau brute pour la potabilisation, est due à l'abaissement des niveaux d'eau en période estivale. La « gestion » actuelle des étangs favorise donc l'apparition de cette plante d'intérêt communautaire.

## Actions

**Mettre en place un suivi annuel du coléanthe délicat sur les différents étangs.** Il s'agira de mettre en œuvre le protocole du conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) sur les différentes stations de coléanthe des étangs une fois par an en septembre-octobre. Les fiches ainsi complétées pourront être transmises au CBNB pour compléter la base de données.

## Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
<b>B2.2.a :</b> Mettre en place un suivi annuel du coléanthe délicat sur les différents étangs	Opérateur N2000	CBNB, SIEB		Inclus dans la mission Natura 2000

**Périodicité :** Annuelle

### Mesures du Docob liées :

A5.1 - Maintenir et encourager les pratiques favorables à la biodiversité et au maintien de la qualité de l'eau

B1.1 – Conserver une gestion des étangs compatibles avec le maintien du coléanthe délicat

D1.2 - Améliorer les connaissances sur les habitats terrestres et le fonctionnement écologique de certains milieux et en assurer le suivi

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

### Indicateur de réalisation

Mise en œuvre du suivi